

CONDITIONS D'EXONERATION DE LA C.S.G, LA C.R.D.S ET LA C.A.S.A À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2015 a modifié les conditions d'exonération totale ou partielle de CSG, de CRDS et de CASA à compter du 1^{er} janvier 2015. Seul le **revenu fiscal de référence** est pris en compte. Le montant net de l'impôt sur le revenu avant correction n'est plus pris en considération.

Comment connaître votre situation vis-à-vis des prélèvements sociaux ?

Sur votre avis d'imposition 2018 (revenus de l'année 2017), repérez le revenu fiscal de référence (ligne 25) ainsi que le nombre de parts que vous avez déclaré et reportez-vous au tableau ci-dessous :

	Nb de parts	Revenu fiscal de référence METROPOLE	Revenu fiscal de référence GUYANE	Revenu fiscal de référence AUTRES DOM	Situation au regard de la C.S.G. en 2017	Situation au regard de la C.R.D.S. en 2017	Situation au regard de la C.A.S.A. en 2017	Total retenues
A	1	<= 11128	<= 13768	<= 13167	Vous êtes exonéré	Vous êtes exonéré	Vous êtes exonéré	0 %
	1,25	<= 12614	<= 15477	<= 14801				
	1,5	<= 14099	<= 17187	<=16435				
	1,75	<= 15585	<=18671	<=17921				
	2	<= 17070	<=20156	<=19406				
	Sup à 2	+ 1486 par ¼ part supp.	+ 1486 par ¼ part supp.	+ 1486 par ¼ part supp.				
B	1	11129 à 14548	13769 à 16672	13168 à 15915	Vous êtes assujetti au taux de 3,8 %	Vous êtes assujetti au taux de 0,5 %	Vous êtes exonéré	4,30 %
	1,25	12615 à 16490	15478 à 18906	14802 à 18051				
	1,5	14100 à 18432	17186 à 21139	16436 à 20186				
	1,75	15586 à 20374	18672 à 23081	17922 à 22128				
	2	17071 à 22316	20157 à 25023	19407 à 24070				
	Sup à 2	+ 1 486 / 1 942 par ¼ part supp.	+ 1 486 / 1 942 par ¼ part supp.	+ 1 486 / 1 942 par ¼ part supp.				
C	1	14549 à 20580	16673 à 22580	15916 à 22580	Vous êtes assujetti au taux de 4,2 % et 2,4 % soit au total 6,6 %	Vous êtes assujetti au taux de 0,5 %	Vous êtes assujetti au taux de 0,3 %	7,4 %
	1,25	16491 à 25594	18907 à 25594	18052 à 25594				
	1,5	18433 à 28608	21140 à 28608	20187 à 28608				
	1,75	20375 à 31622	23082 à 31622	22129 à 31622				
	2	22317 à 34636	25024 à 34636	24071 à 34636				
	Sup à 2	+ 1942 / 3014 par ¼ part supp.	+ 1942 / 3014 par ¼ part supp.	+ 1942 / 3 014 par ¼ part supp.				
D	1	>= 22581	>= 22581	>= 22581	Vous êtes assujetti au taux de 5,9 % et 2,4 % soit au total 8,3 %	Vous êtes assujetti au taux de 0,5 %	Vous êtes assujetti au taux de 0,3 %	9,10 %
	1,25	>= 25595	>= 25595	>= 25595				
	1,5	>= 28609	>= 28609	>= 28609				
	1,75	>= 31623	>= 31623	>= 31623				
	2	>= 34637	>= 34637	>= 34637				
	Sup à 2	+ 3014 par ¼ part supp	+ 3014 par ¼ part supp	+ 3014 par ¼ part supp				

Vous êtes dans le cas **A** (exonération totale) ou le cas **B** (exonération partielle) ou la cas **C** (exonération médian) : veuillez cocher l'option vous concernant et nous retourner le document daté et signé avec le justificatif demandé.

Vous êtes dans le cas **D** (aucune exonération) : ne pas nous retourner ce document.